

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE****COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 29 mars 2021****Nombre de conseillers :**

- en exercice : 41
- présents : 31
- représentés : 7
- excusés : 3
- absents : 0

L'an deux mille vingt-et-un, vingt neuf mars, vingt heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Bucey-Les-Gy, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

**PRESENTS TITULAIRES** : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Philippe, BOUTTEMY Guillaume, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal FRANCHET Stéphanie, GIRARDOT Claude, HEZARD Jacky, , KOPEC Freddy, LIND Catherine, LUCOT Thierry, MAILLARD Gilles, MERIQUE David, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELLE François, SANDRETTI Baptiste, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

**SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :**

- CRUCEREY Sylvain (ROUSSELET Claude)
- HUOT Annie (CHANET Christophe)
- TOUSSAINT Cyril (SPRINGAUX Claude)

**DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :**

- BALIVET Jacques (procuration donnée à KOPEC Freddy)
- CHARLES Anne (procuration donnée à CLEMENT Christelle)
- GOUSSET Thierry (procuration donnée à ROUSSELLE François)
- MARTIN Philippe (procuration donnée à BILLOTTET Philippe)

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSES** : JEUNOT Denis, MAIRET Jean-Luc, MAZARD Christian

**SUPPLEANTS PRESENTS :**

BAILLY Séverine, BARRET Noël, OUDIN Nicole

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CLEMENT Christelle

**Sommaire :**

- 2021-29 Etat des décisions du bureau et de la Présidente
- 2021-30 Taux de fiscalité directe locale 2021
- 2021-31 Taxe Gemapi 2021
- 2021-32 Budget primitif Principal 2021
- 2021-33 Budgets annexes primitifs 2021
- 2021-34 Pacte de Gouvernance
- 2021-35 Accroissement saisonnier à l'Office du Tourisme : Recrutement pour la durée du mandat
- 2021-36 Transfert de la compétence mobilité
- 2021-37 Subventions aux associations
- 2021-38 Conduites d'eau potable de la Vernotte : marché de travaux
- 2021-39 Contentieux "Eau-Assainissement" : Protocole transactionnel
- 2021-40 DSP Eau-Assainissement : avenant aux contrats
- 2021-41 Appel à projet "Renouvellement des canalisations d'eau potable vétustes" (complément à la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2021)
- 2021-42 Travaux d'eaux pluviales sur la commune de Fretigney-et- Velloreille : choix De l'entreprise
- 2021-43 Fonds Régional des Territoires : Règlement local d'intervention
- 2021-44 Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLUi sur la commune de Charcenne : choix du Bureau d'études
- 2021-45 Politique de l'habitat : aide à la production de "logements sociaux"
- 2021-46 Pelouses sèches des Monts de Gy : programmation 2021 du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

**Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2021 : Unanimité****2021-29 Etat des décisions du bureau et de la Présidente**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe ».

- Décisions prises par le bureau communautaire : néant
- Décisions prises par la Présidente :

\* 2021-1 du 24 février 2021 Office du Tourisme : Tarif Adulte des randonnées sans collation 5 €

\* 2021-2 du 8 mars 2021 Subvention « Habiter Mieux » : Aide de 500 € pour un habitant de la commune d'Autoreille, et pour un habitant de la commune de Vantoux

## **Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises.**

### **2021-30 Taux de fiscalité directe locale 2021**

Madame la Présidente propose de maintenir les taux 2020, pour l'année 2021 comme suit :

	<b>Taux 2020</b>	<b>Taux 2021</b>
Taxe foncier bâti	10.20%	10.20%
Taxe foncier non bâti	19.40%	19.40%
Cotisation Foncière des Entreprises	9%	9%
Fiscalité professionnelle de zone	14.94%	14.94%

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve les taux 2021 des taxes directes locales

### **Délibération votée à l'unanimité**

### **2021-31 Taxe Gemapi 2021**

Madame la Présidente rappelle que la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI a été instituée par délibération du conseil communautaire du 15 janvier 2018.

Elle informe que la collectivité arrête chaque année le produit à répartir avant le 15 avril de l'année en cours.

Les coûts actuels induits par l'exercice de la compétence Gemapi sont liés aux amortissements des études réalisées par le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Morthe.

En conséquence, elle propose de maintenir le produit 2020, pour l'année 2021 à 15 600 €.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Arrête le produit de la Taxe Gemapi pour l'année 2021 à 15 600 €.

### **Délibération votée à l'unanimité**

### **2021-32 Budget primitif Principal 2021**

Madame la Présidente présente le budget primitif principal 2021 :

## Fonctionnement

Dépenses				
Chapitres	Libellés		BP	Propositions
011	Charges à caractère général			761 810.00 €
012	Charges de personnel			320 000.00 €
014	Atténuation de produits			130 000.00 €
023	Virement à sect° invest			525 994.47 €
042	Opération d'ordre			265 000.00 €
65	Autres charges			1 146 310.00 €
66	Charges financières			14 000.00 €
67	Charges exceptionnelles			5 000.00 €
	<b>Total</b>			<b>3 168 114.47 €</b>
Recettes				
Chapitres	Libellés			Propositions
002	Résultat reporté			615 354.47 €
042	Opération d'ordre			2 280.00 €
70	Vente produit et prestation			563 500.00 €
73	Impôts et taxes			1 523 600.00 €
74	Subvention d'exploitation			419 880.00 €
75	Autres produits			42 500.00 €
77	Produits exceptionnels			1 000.00 €
	<b>Total</b>			<b>3 168 114.47 €</b>

## Investissement

Dépenses				
Chapitres	Libellés	RAR	BP	Propositions
040	Opération d'ordre		2 280.00 €	2 280.00 €
041	Opération patrimoniales		147 150.00 €	147 150.00 €
16	Emprunts		72 000.00 €	72 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	151 000.00 €	107 000.00 €	258 000.00 €
204	Subventions d'équipement	335 000.00 €	116 447.00 €	451 447.00 €
21	Immobilisations corporelles	32 000.00 €	171 000.00 €	203 000.00 €
23	Immobilisations en cours	23 500.00 €	530 896.47 €	554 396.47 €
27	Autres immobilisations financières		158 000.00 €	158 000.00 €
45	Investissement sous mandat	18 000.00 €	24 200.00 €	42 200.00 €
	<b>Total</b>	<b>559 500.00 €</b>	<b>1 328 973.47 €</b>	<b>1 888 473.47 €</b>
Recettes				
Chapitres	Libellés	RAR	BP	Propositions
001	Résultat reporté		77 840.62 €	77 840.62 €
021	Virement section exploitation		525 994.47 €	525 994.47 €
024	Produit des cessions		180 129.00 €	180 129.00 €
040	Opération d'ordre		265 000.00 €	265 000.00 €
041	Opération patrimoniales		147 150.00 €	147 150.00 €
10	Dotations et fonds divers	50 000.00 €	100 000.00 €	150 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement		394 659.38 €	394 659.38 €
13	Subvention d'investissement	37 000.00 €	66 500.00 €	103 500.00 €
16	Emprunts		2 000.00 €	2 000.00 €
45	Investissement sous mandat		42 200.00 €	42 200.00 €
	<b>Total</b>	<b>87 000.00 €</b>	<b>1 801 473.47 €</b>	<b>1 888 473.47 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve le budget Principal présenté ci-dessus

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-33 Budgets annexes primitifs 2021**

Madame la Présidente présente les budgets annexes primitifs 2021 :

**Budget annexe Eau DSP**

**Fonctionnement**

Dépenses			
Chapitres	Libellés	BP	Propositions
002	Résultat reporté		107 903.60 €
011	Charges à caractère général		110 900.00 €
014	Atténuation de produits		4 000.00 €
023	Virement à sect° invest		28 696.40 €
042	Opération d'ordre		294 000.00 €
65	Autres charges		20 000.00 €
66	Charges financières		33 000.00 €
67	Charges exceptionnelles		1 000.00 €
	<b>Total</b>		<b>599 500.00 €</b>
Recettes			
Chapitres	Libellés		Propositions
042	Opération d'ordre		125 000.00 €
70	Vente produit et prestation		430 500.00 €
74	Subvention d'exploitation		30 000.00 €
75	Autres produits		2 500.00 €
76	Produits financier		1 500.00 €
77	Produits exceptionnels		10 000.00 €
	<b>Total</b>		<b>599 500.00 €</b>

**Investissement**

Dépenses				
Chapitres	Libellés	RAR	BP	Propositions
040	Opération d'ordre		125 000.00 €	125 000.00 €
041	Opération d'ordre		16 000.00 €	16 000.00 €
16	Emprunts		133 000.00 €	133 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	31 500.00 €	126 000.00 €	157 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	9 500.00 €	75 000.00 €	84 500.00 €
23	Immobilisations en cours	20 000.00 €	2 579 000.00 €	2 599 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>61 000.00 €</b>	<b>3 054 000.00 €</b>	<b>3 115 000.00 €</b>
Recettes				
Chapitres	Libellés	RAR	BP	Propositions
001	Résultat reporté		595 457.36 €	595 457.36 €
021	Virement section exploitation		28 696.40 €	28 696.40 €
040	Opération d'ordre		294 000.00 €	294 000.00 €
041	Opération d'ordre		16 000.00 €	16 000.00 €
13	Subvention d'investissement		1 569 000.00 €	1 569 000.00 €
16	Emprunts		611 846.24 €	611 846.24 €
	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>3 115 000.00 €</b>	<b>3 115 000.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve le budget Eau DSP présenté ci-dessus

**37 voix pour, 1 voix contre****Budget annexe Assainissement DSP****Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP</b>	<b>Propositions</b>
011	Charges à caractère général		72 600.00 €
012	Charges de personnel		6 000.00 €
014	Atténuation de produits		3 000.00 €
023	Virement à sect° invest		422 617.54 €
042	Opération d'ordre		207 000.00 €
65	Autres charges		20 000.00 €
66	Charges financières		100 000.00 €
67	Charges exceptionnelles		16 000.00 €
	<b>Total</b>		<b>847 217.54 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>		<b>Propositions</b>
002	Résultat reporté		352 217.54 €
042	Opération d'ordre		62 000.00 €
70	Vente produit et prestation		380 000.00 €
74	Subvention d'exploitation		1 000.00 €
77	Produits exceptionnels		52 000.00 €
	<b>Total</b>		<b>847 217.54 €</b>

**Investissement**

<b>Dépenses</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>RAR</b>	<b>BP</b>	<b>Propositions</b>
040	Opération d'ordre		62 000.00 €	62 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		15 000.00 €	15 000.00 €
16	Emprunts		128 300.00 €	128 300.00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	58 000.00 €	108 000.00 €
21	Immobilisations corporelles		35 000.00 €	35 000.00 €
23	Immobilisations en cours	24 000.00 €	1 890 433.32 €	1 914 433.32 €
	<b>Total</b>	<b>74 000.00 €</b>	<b>2 188 733.32 €</b>	<b>2 262 733.32 €</b>
<b>Recettes</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>RAR</b>	<b>BP</b>	<b>Propositions</b>
001	Résultat reporté		430 115.78 €	430 115.78 €
021	Virement section exploitation		422 617.54 €	422 617.54 €
040	Opération d'ordre		207 000.00 €	207 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		15 000.00 €	15 000.00 €
13	Subvention d'investissement	100 000.00 €	888 000.00 €	988 000.00 €
16	Emprunts		200 000.00 €	200 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>2 162 733.32 €</b>	<b>2 262 733.32 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve le budget Assainissement DSP présenté ci-dessus

**37 voix pour, 1 voix contre**

**Budget annexe ZA FRETIGNEY****Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
011	Charges à caractère général	150 000.00 €
042	Opération d'ordre	133 931.27 €
043	Opération d'ordre	500.00 €
66	Charges financières	500.00 €
	<b>Total</b>	<b>284 931.27 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
70	Produit des services	11 700.00 €
042	Opération d'ordre	272 731.27 €
043	Opération d'ordre	500.00 €
	<b>Total</b>	<b>284 931.27 €</b>

**Investissement**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
001	Résultat reporté	133 931.27 €
040	Opération d'ordre	272 731.27 €
16	Emprunts	3 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>409 662.54 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
040	Opération d'ordre	133 931.27 €
16	Emprunts	275 731.27 €
	<b>Total</b>	<b>409 662.54 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve le budget ZA Fretigney présenté ci-dessus

**Délibération votée à l'unanimité**

**Budget annexe ZA GY****Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
011	Charges à caractère général	265 000.00 €
043	Opération d'ordre	500.00 €
66	Charges financières	500.00 €
	<b>Total</b>	<b>266 000.00 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
042	Opération d'ordre	265 500.00 €
043	Opération d'ordre	500.00 €
	<b>Total</b>	<b>266 000.00 €</b>

**Investissement**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
040	Opération d'ordre	265 500.00 €
16	Emprunts	3 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>268 500.00 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Propositions</b>
16	Emprunts	268 500.00 €
	<b>Total</b>	<b>268 500.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve le budget ZA Gy présenté ci-dessus

**Délibération votée à l'unanimité****2021-34 Pacte de Gouvernance**

Madame la Présidente rappelle la délibération du 18 janvier 2021 décidant de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres. Conformément à l'article L5211-11-2 du CGCT, le projet de pacte a été envoyé pour avis à l'ensemble des conseils municipaux ; cet avis « simple » devant être rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet.

18 communes se sont prononcées favorablement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Adopte le pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres joint en annexe.

**Délibération votée à l'unanimité**



## **2021-35 Accroissement saisonnier à l'Office du Tourisme : recrutement pour la durée du mandat**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 I 2° ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité de l'Office du Tourisme pendant la période juillet-août.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Décide, à compter du 1er avril 2021, et pour la durée du mandat, d'autoriser la Présidente à recruter sur un emploi non permanent un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié par la nécessité d'assister la chargée de mission « Tourisme » pendant la période estivale ;
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 20h hebdomadaires (20/35), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C et pour assurer les fonctions d'agent d'accueil touristique
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
  - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :  
Bonne connaissance de la région, de la maîtrise des logiciels de bureautique et de communication, de la maîtrise de l'anglais. L'agent devra être titulaire du permis de conduire B.
  - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la

qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, sur la base des indices du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint Administratif (actuellement indice brut 354-indice majoré 330)

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **Délibération votée à l'unanimité**

### **2021-36 Transfert de la compétence mobilité**

Madame la Présidente rappelle que la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) prévoit la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant les relations entre les intercommunalités et la Région.

La loi « LOM » conduit les communautés de communes à se prononcer sur la prise de compétence d'organisation de la mobilité. Si la communauté de communes souhaite devenir AOM, elle doit délibérer avant le 31 mars 2021, pour se voir transférer la compétence d'organisation des mobilités.

A défaut, la Région exercera de droit la compétence sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La compétence AOM consiste à organiser les services :

- réguliers de transport public de personnes
- à la demande de transport public de personnes
- de transport scolaire
- relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités
- relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages
- de mobilité solidaire ou contribuer à leur développement
- offrir des services de conseil et d'accompagnement

La compétence « mobilité » n'est pas sécable (elle ne peut pas être partagée entre plusieurs collectivités), mais elle peut s'exercer à la carte, en choisissant les services adaptés aux besoins de mobilité du territoire, uniquement à sa demande.

Ainsi, le transport scolaire ne peut être transféré à la communauté de communes que sur demande de celle-ci.

Madame la Présidente propose de prendre la compétence mobilité, sans demande de transfert des services régionaux organisés au sein du territoire. Dans ces conditions, la Région reste responsable de l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement

inclus dans le ressort territorial de la communauté de communes, que la Région organisait précédemment.

La Région continue à exercer ces services.

Tant que la communauté de communes AOM n'a pas décidé de demander le transfert des services régionaux intégralement effectués par la Région sur son ressort territorial, les modalités d'action de la communauté de communes seront les suivantes :

- en matière de services réguliers, à la demande, la CC pourra organiser de tels services, qui constitueront une offre complémentaire aux offres de la Région ;
- en matière de transport scolaire, la spécificité de ce service conduit à traduire la poursuite de l'organisation des services par la Région par la poursuite de la prise en charge des élèves, quand bien même les circuits devraient évoluer du fait de nouveaux élèves ou de nouvelle offre scolaire. Cette dernière reste responsable du transport scolaire et de son fonctionnement.

En prenant la compétence « mobilité » dans ces conditions, la CCMGy pourrait organiser les services suivants :

- Mobilités douces : Aires de covoiturages, pistes et bandes cyclables d'intérêt communautaire, systèmes d'auto partage, location de vélos .....
- service de transport à la demande .....

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- le transfert de la compétence mobilité selon les conditions définies ci-dessus ;
- de ne pas se substituer à la Région dans les services organisés par elle sur le territoire ;
- de modifier les statuts de la communauté de communes ;
- de notifier aux communes membres la délibération, afin que ces dernières puissent se prononcer sur cette prise de compétence dans un délai de trois mois.

**35 voix pour, 1 voix contre, 2 Abstentions**

**2021-37 Subventions aux associations**

Madame la Présidente fait part des propositions de la commission « sport, culture et Associations » du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**AXE 1 - Aide au fonctionnement**

		<b>Proposé</b>
Jusqu'à 9 enfants Forfait 100€	ALF Fretigney (2)	100 €
	CAL Judo (4)	100 €
	CAL Théâtre (9)	100 €
Entre 10 et 20 enfants Forfait 150€	Chorale si on chantait (10)	150 €
	Ecole musique Dampierre (antenne Fresne) (10)	150 €
	CAL Danse (15)	150 €
	GYVGET (16)	150 €
Entre 20 et 49 enfants Forfait 200€	Pétanque Gyloise (21)	200 €
	Les fous du volant (23)	200 €
	ASTTB (25)	200 €
	Gy Pies Girls (32)	200 €
	AAPPMA La gaule gyloise (33)	200 €
	FC Monts de Gy (46)	200 €
	FFM La romaine (47)	200 €
Entre 50 et 79 enfants Forfait de 350 €	Judo Club Gylois (55)	350 €
	HBC Monts de Gy (69)	350 €
<b>TOTAL Axe 1</b>		<b>3 000 €</b>

**AXE 2 - Soutien nouvelle activité**

		<b>Proposé</b>
<b>FFM La romaine</b>		200 €
<i>Intervention dans le cadre scolaire une fois par semaine (école de Fretigney)</i>		
<b>Monts de Gy VTT</b>		200 €
<i>Intervention de 3 bénévoles dans le cadre de la section VTT du collège</i>		
<b>Ecole musique Dampierre (antenne à Fresne)</b>		200 €
<i>Nouveau cours de batterie et de guitare à Fresne</i>		
<b>TOTAL Axe 2</b>		<b>600 €</b>

**AXE 4 - Evènement culturel ou sportif communautaire**

		<b>Proposé</b>
500 personnes	<b>Monts de Gy VTT</b>	230 €
<i>Juin 2021 : organisation du Travers des Monts de Gy, circuit pédestre et VTT</i>		
200 personnes	<b>Monts de Gy VTT</b>	100 €
<i>Décembre 2021 : organisation de la rando des étoiles sur le territoire des Monts de Gy, parcours VTT et pédestre réalisé de nuits avec des lucioles</i>		
300 personnes	<b>Handipétanque gyloise</b>	615 €
<i>11 et 12 septembre 2021 : organisation du concours national de pétanque handisport</i>		
1000 personnes	<b>Moto Club Fresnois</b>	1 500 €
<i>31 juillet 2021 : organisation du super-cross à Fresne-Saint-Mamès (1200€ en 2019 ; 1500€ en 2020)</i>		
<b>TOTAL Axe 4</b>		<b>2 445 €</b>

Somme totale proposée pour 2021 :

**6 045.00 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Accepte le versement des subventions aux associations telles que prévues ci-dessus ;
- précise que les demandes de subvention relevant de l'axe 4 seront définies de la manière suivante : aide de 10% avec un plancher de 100 € et un plafond de 1 500 €. L'aide sera versée sur la base des justificatifs financiers (factures acquittées), et sera diminuée si les dépenses réelles sont inférieures au budget prévisionnel.

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-38 Conduites d'eau potable de la Vernotte: marché de travaux**

Madame la Présidente rappelle que le contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau prévoit le renouvellement des réseaux des canalisations d'eau situées sur la commune de la Vernotte, suite à un problème de relargage.

Dans ce cadre, une assistance de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 12 700 € HT a été conclue avec Ingénierie70 ; et une consultation de marché de travaux a été lancée.

Les membres de la commission d'ouverture des plis, réunis le 22 mars dernier, proposent de retenir l'offre de la SARL DEMOULIN FEDY d'un montant de 164 900€ HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Décide d'attribuer le marché de travaux à la SARL DEMOULIN FEDY d'un montant de 164 900 € HT
- Autorise la Présidente à signer le marché correspondant, ainsi que tous documents nécessaires pour la réalisation de la mission.

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-39 Contentieux « Eau-Assainissement » : protocole transactionnel**

Le contenu du protocole transactionnel est confidentiel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve le protocole transactionnel

**24 voix pour, 13 voix contre, 1 Abstention**

**2021-40 DSP Eau-Assainissement : avenant aux contrats**

Madame la Présidente rappelle les contrats de délégations de service public en cours avec la Société Gaz et Eaux :

- Contrat « Syndicat des eaux de Bucey-Les-Gy » service public de l'eau potable
  - contrat « Commune de Charcenne » service public de l'eau potable
  - Contrat « CCMGy » service public de l'assainissement et des eaux pluviales
  - Contrat « CCMGy » service public de l'eau potable
  - Contrat « Syndicat des Douins » service public de distribution de l'eau potable
- Ces contrats étant soumis à TVA, le délégataire reverse à la communauté de communes les montants HT de redevance perçus auprès des usagers, auxquels s'ajoute la TVA au taux de droit commun.

Pour des raisons de simplification comptable, il est proposé de signer un avenant aux 5 contrats désignés ci-dessus, afin d'inclure la clause d'auto-facturation par le délégataire. Cette clause permettra au délégataire de reverser directement à la collectivité le montant global (HT + TVA).

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve les 5 avenants aux contrats de DSP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021
- Autorise la Présidente à signer les avenants, ainsi que tous documents utiles à cet effet.

#### **Délibération votée à l'unanimité**

#### **2021-41 Appel à projet « Renouvellement des canalisations d'eau potables vétustes » (complément à la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2021)**

Madame la Présidente rappelle la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars dernier, et propose de la compléter de la manière suivante :

Elle rappelle que la communauté de communes est accompagnée dans ce projet par l'Agence Départementale d'aide aux collectivités : Ingénierie70 qui exerce une mission de maîtrise d'œuvre.

Le projet consiste au renouvellement des conduites d'eau potable situées sur les communes suivantes :

<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Renouvellement du réseau AEP à Angirey	245 672.35 €	294 806.82 €
Renouvellement du réseau AEP à La Chapelle-Saint-Quillain	243 913.51 €	292 696.21 €
Renouvellement du réseau AEP à Frasn-Le-Château	267 044.31 €	320 453.17 €
Renouvellement du réseau AEP à Citey	79 338.71 €	95 206.45 €
Renouvellement du réseau AEP à Gy	200 218.78 €	240 262.54 €
<b>Total</b>	<b>1 036 187,66 €</b>	<b>1 243 425.19 €</b>

Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable pourraient bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Etat et du Département. Ces travaux sont estimés à 1 036 187.66 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve le projet de renouvellement des conduites d'eau potable présentés ci-dessus ;
- Décide de
  - \* réaliser ces opérations, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable
  - \* de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que les opérations seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.
- Sollicite les aides financières aux taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Etat et le Département ;
- Autorise la Présidente à signer tous documents s'y rapportant.

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-42 Travaux d'eaux pluviales sur la commune de Fretigney-et-Velloreille : choix de l'entreprise**

Madame la Présidente rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> mars dernier l'autorisant à lancer une consultation permettant la réalisation des travaux de réseaux d'eaux pluviales sur la Commune de Fretigney-Et-Velloreille.

Elle présente la proposition financière de l'entreprise VELET TERASSEMENTS TP d'un montant de 19 680 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Décide d'accepter la proposition financière de l'entreprise VELET TERASSEMENTS TP d'un montant de 19 680 € HT
- Autorise la Présidente à signer tous documents nécessaires s'y rapportant.

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-43 Fonds Régional des Territoires : règlement local d'intervention**

Madame la Présidente rappelle les délibérations du 21 septembre et 16 novembre 2020 approuvant le dispositif du pacte régional pour les territoires, suite à la crise liée au Covid, comprenant :

- un fonds en avance remboursable ;
- un fonds régional des territoires permettant de soutenir les dépenses d'investissements des entreprises et de soutenir leur trésorerie.

Elle rappelle également l'acceptation de la proposition d'accompagnement de la CCI et de la CMA, d'un montant de 8 200 €, conformément à la décision du conseil du 12 octobre 2020.

Afin de pouvoir instruire les demandes, elle propose le règlement d'intervention local ci-joint permettant de définir les modalités d'intervention de la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Adopte le règlement d'intervention local ci-joint ;
- Autorise la Présidente à signer tous documents utiles à cet effet

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-44 Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi sur la commune de Charcenne : choix du Bureau d'études**

Madame la Présidente rappelle la prescription d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi sur la commune de Charcenne, afin de permettre la réalisation du projet d'extension de la fromagerie Milleret.

Conformément à la délibération du 1<sup>er</sup> mars dernier, une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études.

Elle propose de retenir la proposition du bureau d'études Initiative Aménagement et Développement d'un montant de 11 350 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Décide de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études Initiative Aménagement et Développement d'un montant de 11 350 € HT
- Autorise la Présidente à signer le marché correspondant, ainsi que tous documents nécessaires pour la réalisation de la mission.

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-45 Politique de l'habitat : Aide à la production de « logements sociaux »**

Madame la Présidente rappelle que le Département a souhaité poursuivre la dynamique des aides à la pierre pour une nouvelle période de 6 ans (2019-2024).

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la communauté de communes, le conseil communautaire, dans sa séance du 6 janvier 2020 a accepté de renouveler le protocole « Habitat mieux », ainsi que les aides aux propriétaires privés pour la production de logements locatifs conventionnés.

Dans la continuité de ce partenariat, elle propose de compléter ce dispositif par une aide à la production de logements sociaux. La subvention s'élève à 5 000 € par logement (10 000 € en îlot dégradé) ou par l'apport du foncier.



La charge de cette subvention peut être partagée avec les communes, et est décidée au cas par cas en fonction des opérations présentés par les bailleurs sociaux. La participation financière de l'EPCI ou couple EPCI/commune engendre une subvention équivalente du Département.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Accepte de subventionner la production de logements sociaux ;
- Accepte d'accorder une subvention de 5 000 € par logement social selon la répartition financière suivante : 50% commune et 50% EPCI ;
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à cet effet.

**Délibération votée à l'unanimité**

**2021-46 Pelouses sèches des Monts de Gy : programmation 2021 du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**

Dans le cadre de la préservation et de la gestion du réseau de pelouses sèches situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Gy, Madame la Présidente présente la programmation de l'année 2021, proposée par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté.

Les principales interventions sont les suivantes :

- Coordination et concertation : Bilans annuels, suivi d'activité, rencontre avec les 9 communes
- Animation foncière
- Opérations de gestion : organisation de journée débroussaillage, visite de site pour les scolaires, suivi agricole
- Accueil du public et animations pédagogiques : organisation de sorties grand public en lien avec les 2 OT, participation à des événements locaux ....

Le montant total de la programmation s'élève à 14 761.09 €, représentant 49 jours, et réparti selon le plan de financement suivant :

<b>Partenaires</b>	<b>Montant</b>
Région Bourgogne Franche-Comté	7 380.55 €
DREAL Bourgogne Franche Comté	2 952.22 €
Communauté de communes des Monts de Gy	2 952.22 €
Communauté de communes du Val Marnaysien	1 476.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 761.11 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve la programmation annuelle 2021 proposée par le Conservatoire d'espaces naturels au montant de 2 952.22 € pour la CCMGy ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document utile à cet effet.

**Délibération votée à l'unanimité**